

Délibération n°2020-01-19**Réf. Nomenclature « Actes » : 713**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

FINANCEMENT DES MISSIONS DE L'EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) POUR L'EXERCICE 2020

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	65
Pouvoirs	10
Votants	75

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 13 janvier 2020 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marc Bujon est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

André Alanore	à	Jean Stöhr	Éric Bossaert	à	Philippe Roche
Daniel Escurat	à	Alain Fonfrede	Michel Pesteil	à	Jean Pierre Guitard
Serge Peyraud	à	Claude Bauvy	Sylvie Prabonneau	A	Pierre Coutaud
Jean Robineaux	à	Gérard Rougier	Francis Roques	à	Robert Gantheil
Jean-Marc Sauviat	à	Christophe Arfeuillère	Geneviève Serve	A	Marie-Claude Lepage

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Robert Bredèche (Bernadette Delpech); Daniel Caraminot (René Lacroix); Bernard Couzelas (Alain Lanly); Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche) ; Nelly Simandoux (Nadine Coudert).

- **Élus absents et non-représentés :**

Marine Belle ; Jean-Marc Bodin ; Gilles Chazal ; Tony Cornelissen ; Daniel Couderc ; Danielle Coulaud ; Sandra Delibit ; Philippe Exposito ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Frédérique Fraysse ; Baptiste Galland ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Mady Junisson ; René Lacon ; Martine Leclerc ; Cécile Martin ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Joël Pradel ; Christine Rougerie ; Jean-Michel Taudin.

Délibération n°2020-01-19

Envoyé en préfecture le 28/01/2020

Reçu en préfecture le 28/01/2020

Affiché le



ID : 019-200066744-20200123-20200119-DE

Vu le programme pluriannuel de gestion 2019-2023 établi par le service Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations;
Vu la délibération n° 2018-06-08 du conseil communautaire du 13 décembre 2018 ;
Vu la délibération n° DL/CA/18-65 du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Adour Garonne du 8 octobre 2018 ;
Vu le règlement d'intervention du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine adopté en Séance Plénière le 26 juin 2018.

Depuis 2003, les missions attachées à la compétence GEMAPI évoluent vers une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Cette approche transversale vise l'atteinte des objectifs de bon état définis par la directive européenne cadre sur l'eau (DCE) et se concrétise par la mise en place de partenariats avec les différents acteurs du territoire.


Depuis 2013, l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) accompagne financièrement les collectivités qui se sont engagées dans cette démarche à hauteur de 40% et bonifie ce taux de 10% si la gestion par bassin versant se fait avec un maître d'ouvrage unique. Par ailleurs, le Conseil régional Nouvelle aquitaine (CRNA) accompagne les missions d'animation et de coordination à hauteur de 20%.

L'organisation territoriale de la compétence sur les différents bassins versants se fait de la manière suivante :

Objet	Temps consacré	Taux d'aides AEAG potentiel	Taux d'aides CRNA potentiel
Diège + Dognon + Lys	220 jours	50%	
Diège + Triouzoune	220 jours	50%	
Luzège	132 jours	40%	
Dordogne	88 jours	50%	
Chavanon	183 jours	50%	
Coordination	176 jours	50%	20%
Secrétariat / RH / Finances	11 jours	50%	

Délibération n°2020-01-19



Envoyé en préfecture le 28/01/2020
 Reçu en préfecture le 28/01/2020
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20200123-20200119-DE

Dans le cadre du programme d'actions 2020, attaché au programme 2019-2023, les missions sont détaillées et chiffrées dans le tableau prévisionnel ci-dessous :

Budget prévisionnel des missions GEMAPI 2020						
	Nature des missions	Montant des dépenses	Part HCC		Part financeurs minimum	
Dépenses ponctuelles (Equipement)	- Equipement - Achat matériel - Frais d'étude - Dépenses de communication etc	16 735 €	60%	10 041 €	40%	6 694 €
Dépenses de fonctionnement	- Frais de déplacement - Frais de véhicule - Assurance - Carburant etc	13 477 €	60%	8 086 €	40%	5 391 €
Frais salariaux directs - Chargés de missions - Ingénieurs - Secrétariat	- Animation/Coordination des politiques de l'Eau - Diagnostics techniques et suivi des milieux aquatiques - Mise en réseau des acteurs du territoire autour de la thématique "Eau" - Appui technique, conseils et renseignements - Etudes - Travaux - Maîtrise d'œuvre - Information / communication	196 020 €	60%	117 612 €	40%	78 408 €
		226 232 €		135 739 €		90 493 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité ; le conseil communautaire

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel 2020 des missions attachées à la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations,
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'agence de l'eau Adour-Garonne, du Conseil Régional et de tout autre partenaire potentiel,
- **AUTORISE** le Président et sa Vice-Présidente en charge de la compétence GEMAPI à signer les documents nécessaires,
- **AUTORISE** le Président et sa Vice-Présidente en charge de la compétence GEMAPI à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n°2020-01-19

Envoyé en préfecture le 28/01/2020

Reçu en préfecture le 28/01/2020

Affiché le

ID : 019-200066744-20200123-20200119-DE

A l'unanimité	
Votants	75
Pour	75
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,**Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,****À Ussel, le 23 janvier 2020**Le président,
Pierre Chevalier